

**Discours d'ouverture par
Madame Soyata Maiga
Présidente de la cinquième session du
Forum sur les questions relatives aux minorités**

*“Mise en œuvre de la Déclaration des droits des
personnes appartenant à des minorités nationales
ou ethniques, religieuses et linguistiques:
inventaire des bonnes pratiques et des possibilités”*

Mardi, 27 Novembre 2012, 10:00 a.m.

Palais des Nations, Salle XX

**Madame la Présidente,
Distingués délégués et participants,
Mesdames et Messieurs,
Amis et collègues,**

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous ce matin, alors que nous ouvrons la cinquième session du Forum sur les questions relatives aux minorités sur la « *mise en œuvre de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques: inventaire des bonnes pratiques et des possibilités* ».

J'ai eu le plaisir de participer à la quatrième session de ce Forum l'an dernier qui était sur la « *Garantie des droits des femmes et des filles appartenant à des minorités* ». C'est donc avec un sentiment de

fierté, d'engagement et en étant pleinement consciente de l'importance du rôle qui m'est offert que je suis de retour parmi vous.

Je suis particulièrement heureuse de présider cette session du Forum qui marque le vingtième anniversaire de ce document crucial que constitue la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Les prochains jours doivent être vus comme une célébration de cette importante Déclaration et des résultats positifs qui en sont découlés depuis son adoption en décembre 1992. C'est l'occasion pour nous tous ici présents de réfléchir sur la promotion et la protection des droits des personnes appartenant à des minorités, notamment à la place occupée par les questions relatives aux minorités à l'intérieur de nos programmes et activités respectives ainsi que de se féliciter des progrès accomplis en cette matière. C'est toutefois également l'opportunité de profiter de ce moment de réflexion afin de prendre conscience des défis qui subsistent et des nombreux obstacles – récurrents et nouveaux- ayant pour effet de mettre un frein à la mise en œuvre effective de la Déclaration ainsi qu'au respect absolu des droits des minorités dans toutes les régions.

Depuis sa toute première session, ce Forum a su donner une voix aux minorités du monde entier, issus de milieux totalement différents, en s'intéressant aux thématiques centrales telles que le droit à l'éducation et la participation effective des minorités à la vie politique et économique de la société dans laquelle elles vivent. Le Forum a également su porter une attention particulière à la situation des femmes et des filles appartenant à des minorités qui sont parfois victimes de formes multiples de discrimination. J'en profite pour en appeler à vous tous de multiplier les efforts afin de mettre en œuvre les recommandations issues de la quatrième session de ce Forum et veillant à garantir les droits des femmes et des filles appartenant à des minorités.

Je suis ravie de constater qu'encore une fois plusieurs représentants de minorités de toutes les régions sont présents parmi

nous aujourd'hui. Je me réjouis de pouvoir avec vous les écouter et bénéficier de leurs expériences spécifiques qui sauront guider nos efforts dans notre lutte globale pour l'égalité et la non-discrimination.

Ce Forum a su s'imposer comme une occasion unique pour tous les intervenants, y compris les États membres, les représentants de la société civile, les Nations Unies, ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que bien entendu les représentants de minorités, de partager leurs expériences et d'échanger sur les bonnes pratiques relatives aux droits des personnes appartenant à des minorités.

Mais, force nous est de constater qu'il existe toujours aujourd'hui un déficit dans l'attention portée à la situation des minorités dans les systèmes régionaux. Compte tenu de mon expérience personnelle en tant que membre de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et en particulier en ma qualité de Présidente du Groupe de Travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique, je suis bel et bien consciente de cette nécessité pour les différentes régions de porter davantage attention à de telles questions. Je tiens donc à encourager les organes intergouvernementaux régionaux responsables de la protection et de la promotion des droits de l'homme à multiplier leurs efforts afin de s'assurer que les questions relatives aux minorités bénéficient d'une attention accrue dans leur travail et dans leurs actions au sein de leurs régions respectives. Ceci peut notamment se traduire par des activités de sensibilisation, d'information et de vulgarisation de la Déclaration, à travers la promotion de cet instrument dans leurs travaux et en favorisant sa mise en œuvre au niveau national tout en s'assurant que cette problématique soit intégrée dans leurs activités et programmes.

Permettez-moi de souligner que ce dialogue entre toutes les parties prenantes est indispensable compte tenu du fait qu'il n'existe tout simplement pas de réponses ou de solutions préétablies dans ce

domaine. La protection des droits des minorités et la promotion de la diversité ne peuvent en effet qu'être assurées grâce à un effort collectif et continu. Il est en outre nécessaire de se rappeler que toutes démarches entreprises ayant pour objectif la mise en œuvre de la Déclaration, aussi efficaces soient-elles, se doivent d'être révisées de manière régulière et soutenue afin qu'elles demeurent adaptées au contexte du moment d'une société donnée.

Il est important aujourd'hui de se rappeler que dans chaque pays vivent des communautés minoritaires ayant un droit à l'égalité. La Déclaration reconnaît l'obligation qu'ont les États de promouvoir et de protéger les droits des minorités vivant sur leur territoire. Chacun doit renouveler son engagement à assurer la protection de ces droits tels qu'ils sont consacrés dans la Déclaration et dans les autres instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme pertinents.

Les rédacteurs de la Déclaration ont reconnu le lien entre la stabilité politique et sociale et la promotion et la protection des droits des minorités dans les États dans lesquels elles vivent. Son préambule souligne en outre que la réalisation des droits des personnes appartenant à des minorités, faisant partie intégrante de l'évolution de la société dans son ensemble et s'inscrivant dans un cadre démocratique fondé sur la légalité, contribue au renforcement de l'amitié et de la coopération entre les peuples et les États.

Tel qu'il a été démontré durant les sessions précédentes de ce Forum, des exemples de bonnes pratiques en matière de promotion et protection des droits des minorités existent dans toutes les régions. Ces exemples, et bien d'autres qui seront discutés au cours de la présente session, doivent nous servir de modèles à dupliquer en les adaptant aux différentes situations.

Les défis qui subsistent indiquent que nous devons redoubler nos efforts afin de promouvoir la diversité inhérente à nos sociétés et de protéger les droits de toutes les personnes appartenant à des minorités. Ensemble, nous devons réitérer que l'intolérance, le racisme et la discrimination sont non seulement socialement et moralement

inacceptables, mais constituent aussi des obstacles majeurs au développement durable, à la paix et à la stabilité.

J'invite donc chacun d'entre vous à profiter pleinement de ce Forum unique afin de continuer le dialogue, de partager les expériences récentes et de discuter des pratiques en vigueur tout en réfléchissant ensemble à des stratégies innovatrices et créatives en vue d'assurer la mise en œuvre effective de la Déclaration au niveau national. Enfin, dans le cadre de cet exercice, je tiens à faire appel à tous les participants afin qu'ils adoptent et maintiennent une approche positive et constructive, axée sur les droits de l'homme tout en se concentrant sur les questions qui seront abordées au cours de ces deux jours. Sans négliger l'ampleur des défis qu'il nous reste à relever afin que les principes de l'égalité et de la non-discrimination soit une réalité pour tous, laissons-nous inspirer par nos efforts collectifs au sein de ce Forum et par les exemples de bonnes pratiques que nous allons avoir le privilège de partager dans la conduite de nos travaux.

Je vous souhaite à tous un dialogue fructueux et constructif.

Je vous remercie beaucoup.